

Droit international privé familial et notarial

Titulaire

Laurent BARNICH (Coordonnateur)

Mnémonique du cours

DROI-C5133

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Premier quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Rappel des méthodes du droit international privé.

Compétence internationale des notaires et reconnaissance des actes notariés.

Approche de la forme des actes juridiques, particulièrement de l'authenticité, en droit international privé.

Loi applicable à la vente immobilière et au crédit.

Capacité et protection des incapables en droit international privé.

Règles de compétence judiciaire et loi applicable dans les matières suivantes : le nom, la filiation, le mariage, la relation de vie commune, les aliments, le divorce, les régimes matrimoniaux et les successions.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Le cours est un complément au cours général de droit international privé.

Le cours général n'entre pas dans le détail des questions posées par les relations familiales internationales; il n'examine pas le notariat dans l'ordre juridique international.

Le cours est dès lors indispensable aux notaires. Il est fort intéressant pour les étudiants du Master qui choisissent la finalité du droit de la famille.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Cours *ex cathera* classique.

Contribution au profil d'enseignement

L'unité d'enseignement vise à donner aux étudiants une compétence approfondie dans la matière du droit international privé de la famille.

Références, bibliographie et lectures recommandées

Répertoire Notarial, « Les conflits de lois en matière de régimes matrimoniaux », tome XVIII, 1. II, 2^{ème} éd., 1997.

Répertoire Notarial, « Les successions internationales - Conflits de lois - Conflits de juridictions », tome XVIII, 3^o, 1992 + nouvelle édition refondue en 2012.

Répertoire Notarial, « Code D.I.P. - Premiers commentaires », t. XVIII, 2010.

M. Revillard, Droit international privé et communautaire : pratique notariale, Defrénois, 7^{ème} éd. 2010.

F. Rigaux et M. Fallon, Droit international privé, Larcier, 2005.

A. Bonomi et P. Wautelet, Le droit européen des successions, Bruylant, 2^{ème} éd., 2016.

H. De Page, Les personnes, (partie consacrée au droit international), Bruylant, 2015.

Relations familiales internationales, dir. P. Wautelet, CUP, vol. 118, Anthémis, 2010.

Recueil des cours de l'Académie de droit international :

- > Tome 350, 2010, « Successions internationales : conflits de lois et de juridictions », par A. Bonomi ;
- > Tome 280, 1999, « L'activité notariale en droit international privé », par G.-A. Droz ;

Support(s) de cours

Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

laurent.barnich@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Examen oral

Examen oral

Question ouverte à développement long et Question ouverte à réponse courte

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Examen oral individuel.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Totalement sur la base de l'examen oral.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

MA-DROI | **Master en droit** | finalité Droit public et international/bloc 2, finalité Droit économique et social/bloc 2 et finalité Droit civil et pénal/bloc 2 **et** MS-DNOT | **Master de spécialisation en notariat** | bloc U

